



Rapport annuel 2024



Fonds de Pensions
Nestlé



Table des matières

2024 - Avant-propos	3
2024 - Organisation	5
2024 - Décisions	7
2024 - Placement & rétrospective	8
2024 - Performance du Fonds	9
2024 - Allocation des actifs	10
2024 - Investissements responsables	11
2024 - Couverture et situation actuarielle	13
2024 - Rémunération des avoirs et adaptation des rentes	16
2024 - Chiffres clés	17
2024 - Bilan	18
2024 - Compte d'exploitation	19

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé

Avenue Nestlé 55

1800 Vevey (Suisse)

Téléphone : +41 21 924 64 00

E-mail : fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2025 / Fonds de Pensions Nestlé

Réalisation : Fonds de Pensions Nestlé

Conception et développement : Marvelous Digital SA, Vevey

Photos : Getty Images

Message de Philippe Vossen, Président du Conseil de fondation



Message de Philippe Vossen,
Président du Conseil de fondation

Pour la première fois, le rapport annuel du Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds ») est présenté dans un format entièrement numérique. Ce choix offre de nombreux avantages par rapport aux formats précédents, notamment une meilleure accessibilité aux informations et une disponibilité immédiate et transparente des données du Fonds. Vous avez ainsi la possibilité de consulter rapidement les éléments les plus pertinents concernant la situation financière du Fonds ou d'explorer en profondeur les sections spécifiques qui vous intéressent.

Comme vous le savez, les marchés financiers constituent l'un des éléments clés influençant la performance du Fonds. L'année 2024 s'est révélée particulièrement bénéfique pour ces marchés, après une fin d'année 2023 déjà favorable. Les actions ont enregistré une hausse significative, soutenue par les premières baisses des taux directeurs des banques centrales et l'optimisme quant à un atterrissage en douceur de l'économie mondiale, malgré un contexte politique et géopolitique instable. Grâce à une performance encourageante de +9 % pour 2024, le Fonds a également bénéficié de cette tendance, permettant ainsi à son taux de couverture d'atteindre 119.4 % au 31 décembre 2024.

Compte tenu de la très bonne performance du Fonds en 2024 et de sa solide situation financière à fin décembre 2024, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3.75%, qui vient s'ajouter au taux d'intérêt minimal de 1.25%. Cet intérêt additionnel a été crédité sur l'avoir de vieillesse de tous les membres actifs présents au 31 décembre 2024. La rémunération globale s'élève ainsi à 5% pour l'année 2024. En outre, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer une allocation unique et exceptionnelle équivalente à une demi-rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes du Fonds. Cette demi-rente a été versée en janvier 2025.

L'actuelle période de prospérité relative et de progression des marchés financiers relève toutefois d'un fragile équilibre qui est de plus en plus menacé par les développements politiques (instabilité des gouvernements en Europe), géopolitiques (conflits armés) et économiques, notamment avec la guerre commerciale initiée par les Etats-Unis. Cette dernière devrait avoir pour conséquence de ralentir l'économie voire provoquer une récession, ce qui a suscité une forte volatilité sur les marchés financiers en 2025. Il est ainsi rassurant de clore l'année 2024 avec un degré de couverture proche de 120% et donc une réserve de fluctuation quasi pleinement constituée qui devrait permettre d'absorber les pertes potentielles d'une nouvelle crise financière.

Avant de conclure cet avant-propos, j'aimerais évoquer les futurs développements numériques prévus par le Fonds. En plus des moyens d'information et de communication déjà en place, tels que le site internet du Fonds, le module de simulation et l'espace sécurisé sur lequel les documents personnels des assurés actifs sont disponibles, un nouveau portail est en cours de finalisation. Il permettra aux assurés actifs d'accéder à leurs informations personnelles de prévoyance à tout moment, et ce, via divers supports de communication, y compris les smartphones. A terme, la volonté est d'ouvrir cet accès également aux bénéficiaires de rentes afin qu'ils accèdent à différents services liés au versement de leurs rentes notamment.

Je vous souhaite une agréable navigation dans le rapport annuel numérique 2024.



Philippe Vossen

Président du Conseil de fondation

Organisation (en 2024)

Conseil de fondation

Représentant des employeurs

Philippe Vossen (à partir du 01.01.2024) Président	SPN SA, Vevey
Carole Marchaud	SPN SA, Vevey
Mathieu Rieder	SPN SA, Vevey
Sonia Studer	Nestlé Suisse SA, Vevey
Valérie Krattinger (<i>jusqu'au 30.04.2024</i>)	Nestlé Suisse SA, Vevey
Alessandra Gaspari (<i>à partir du 01.05.2024</i>)	Nestlé Suisse SA, Vevey
Jonathan Zimmermann	Nestlé Nespresso SA, Vevey

Représentants des assurés

Corinne Bonaccorsi	SPN SA, Vevey
Marc-André Zingre	SPN SA, Vevey
Oriane Seydoux	SPN SA, Vevey
Beat Hess	Nestlé Suisse SA, Vevey
Timo Stoyer	Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero	Nestlé Nespresso SA, Vevey

Représentant des rentiers, avec voix consultative

André Schumacher

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président	SPN SA, Vevey
Valérie Krattinger (<i>jusqu'au 30.04.2024</i>)	Nestlé Suisse SA, Vevey
Alessandra Gaspari (<i>à partir du 01.05.2024</i>)	Nestlé Suisse SA, Vevey

Représentants des assurés

Oriane Seydoux	SPN SA, Vevey
Beat Hess	Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

- **Christophe Sarrasin**, Directeur
- **Jean-Pascal Coutaz**, Administration
- **Christian von Roten**, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

- **Didier Sauter**, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

- **PPCmetrics SA**, Nyon

Organe de révision

- **Ernst & Young SA**, Lausanne

Décisions du Conseil de fondation et du Comité d'investissement en 2024

Durant l'année 2024, le Conseil de fondation a pris les principales décisions suivantes :

- Attribuer un intérêt supplémentaire de 3.75% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs, amenant la rémunération totale à 5% au 31 décembre 2024 ;
- Octroyer une demi-rente mensuelle additionnelle unique et exceptionnelle pour le compte de l'exercice 2024 aux bénéficiaires de rentes ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1.25% pour l'année 2025 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
- Nommer Mme Alessandra Gaspari en tant que représentante de l'employeur au sein du Comité d'investissement du Fonds ;
- Reconduire le contrat avec PPCmetrics pour le reporting et le controlling des investissements du Fonds ;
- Adopter diverses modifications règlementaires mineures afin d'adapter les règlements du Fonds aux recommandations de son expert LPP et de son auditeur ;

Durant l'année 2024, le Conseil de fondation a été informé des décisions suivantes prise par le Comité d'investissement relatives aux placements :

- Le lancement de deux nouveaux programmes d'investissement, dont un en private equity et un en infrastructure. Ces programmes permettront d'une part, de compenser la fin progressive des programmes antérieurs et d'autre part, de diversifier les « millésimes », c'est-à-dire en investissant régulièrement dans ces classes d'actifs.



L'année 2024 – Rétrospective

Pour comprendre l'année 2024, il est nécessaire de revenir brièvement sur la chronologie du cycle d'inflation post pandémie qui a été le principal facteur d'influence des marchés financiers au cours de ces quatre dernières années. Après sa forte hausse démarrée fin 2020 et les records de près de 10% atteints en 2022 en Europe et aux États-Unis, l'inflation redescendait vers des niveaux proches de 2% fin 2023 et ce grâce à la hausse abrupte des taux directeurs opérée par les banques centrales de 2022 à 2023. 2024 débutait ainsi avec leur maîtrise de l'inflation et surtout avec l'espoir de les voir baisser à nouveau leurs taux directeurs.

Les principales banques centrales baissaient ainsi leurs taux directeurs par paliers tout au long de l'année 2024, notamment aux États-Unis, dans la zone Euro et en Suisse. Ces baisses de taux directeurs ont porté le cours des actions vers de nouveaux sommets, surtout dans le secteur des technologies soutenu par les espoirs placés dans l'intelligence artificielle. La croissance économique, fortement ralentie par les taux directeurs élevés de 2023, se stabilisait par ailleurs, bien qu'à un niveau proche de 0% dans une Europe qui reste confrontée à de nombreux défis, notamment pour son secteur industriel.

L'immobilier au sens large a également profité de ces tendances en 2024. S'agissant des valorisations de l'immobilier suisse plus particulièrement, représentant plus de 16% du portefeuille du Fonds, elles ont été soutenues par la pénurie de logements et l'immigration. Seuls les investissements obligataires du Fonds ont enregistré des performances négatives (à l'exception notable des obligations en CHF) en raison des craintes liées à l'endettement des états et à un sursaut potentiel de l'inflation. En 2024, ces craintes ont poussé les taux d'intérêt à long terme à la hausse partout dans le monde, sauf en Suisse où ils étaient en baisse.

Le millésime 2024 a toutefois également été marqué par des bouleversements politiques majeurs des deux côtés de l'Atlantique. En Europe, l'instabilité des gouvernements et l'influence croissante de l'extrême droite préoccupent en France, en Allemagne et en Autriche. Aux États-Unis, l'avenir est incertain en raison des nouveaux tarifs douaniers qui pourraient provoquer une hausse de l'inflation et nuire à l'économie à la fois américaine mais aussi mondiale. Au niveau géopolitique, l'espoir d'une fin prochaine des conflits armés en Ukraine et à Gaza est contrebalancé par les inquiétudes suscitées par le retrait progressif des États-Unis de plusieurs instances internationales et notamment de son rôle de garant de la sécurité des pays occidentaux. Il convient de rester prudent par rapport au développement de ce nouveau contexte et surtout, de ses répercussions sur l'économie ainsi que sur les marchés financiers.



Performance du Fonds

Comme la majorité des institutions de prévoyance en Suisse, le Fonds a pu bénéficier de la forte progression des marchés des actions, réalisant une performance de 9.0% en 2024 par rapport à celle de son benchmark stratégique se situant quant à elle à 10.3%. Le Fonds a ainsi sous-performé son benchmark stratégique de 1.3%, ce qui s'explique par ses investissements illiquides et en particulier par les marchés des actions non cotées (« private equity ») qui ont obtenu des résultats moins bons que leur benchmark coté en 2024. Cependant, nous constatons qu'à long terme, les performances nettes de frais réalisées par le Fonds dans les actions non cotées dépassent celles de leur benchmark coté d'environ 2% par année, ce qui justifie pleinement leur présence dans notre stratégie d'investissement.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celles d'autres institutions de prévoyance en Suisse, nous utilisons plusieurs indices dont notamment le « peer group » de notre consultant en investissements PPCmetrics (prière de se référer aux définitions dans les notes du tableau ci-dessous pour plus de précisions). Le Fonds surperforme la médiane de ce « peer group » de 0.9% sur l'année 2024 et de 0.2% par année depuis le début de la mesure de cette performance, soit le 01.07.2013, se plaçant ainsi près du 1^{er} quartile de performance du « peer group » sur cette période historique de 11.5 ans. De telles comparaisons sur le long terme sont plus pertinentes du point de vue des investisseurs institutionnels tels que le Fonds.

Performance en %	1 an	3 ans ¹	5 ans ¹	10 ans ¹
Le Fonds	9.0	-0.2	2.9	3.6
Benchmark stratégique ²	10.3	0.3	3.2	3.9
Peer group PPCmetrics - Performance médiane ³	8.1	0.7	2.9	3.4
Peer group PPCmetrics - Rang du Fonds (normalisé sur 100) ³	28	92	47	28

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Le peer group PPCmetrics est composé de plus de 100 fonds de prévoyance suivis par notre consultant PPCmetrics. Le rang normalisé sur 100 permet de comparer la performance du FPN à celle des peers. Le rang 1 signifierait que le FPN a la meilleure performance dans le peer group, le rang 100 que le FPN a la pire performance et le rang 30 que 29 peers ont une meilleure performance que le FPN et 70 une moins bonne performance.

Allocation des actifs

Le tableau suivant présente l'allocation effective des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2024 comparée à l'allocation stratégique. Un processus mensuel de réallocation des investissements permet de maintenir une répartition effective proche de l'allocation stratégique. Des écarts sont toutefois inévitables suite aux fluctuations naturelles des cours boursiers.

Répartition en %	Allocation effective	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	1.1	2.0
Actions	27.6	28.0
Actions placements privés	12.0	7.0
Obligations	38.6	40.0
Immobilier suisse	16.2	16.0
Immobilier international	2.4	3.0
Infrastructure	1.8	4.0
Hedge funds*	0.2	0.0
Total	100.0	100.0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement.

Investissements responsables

En 2018, le Fonds a adopté une politique pour les investissements responsables avec pour objectif de soutenir une performance durable et mieux gérer les risques inhérents de ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, appelés « critères ESG ». En 2023, elle a été complétée par une politique climatique visant à formaliser son engagement au niveau de ses investissements pour soutenir les Accords de Paris[1]. Ces deux politiques, développées en collaboration avec le Groupe Nestlé, permettent au Fonds de s'aligner sur ses valeurs en matière de critères « ESG », ainsi que sur ses engagements climatiques.

En 2024, le Fonds a poursuivi ses efforts dans le suivi régulier des gérants de fortune en charge de la gestion de ses investissements, tant sur les critères financiers (rendement, risque et coûts) que sur les critères ESG, en s'appuyant sur l'expertise de consultants spécialisés. Les évaluations ESG se fondent sur l'intégration explicite des critères ESG dans leurs processus d'investissement (notamment dans l'engagement actionnarial et le vote lors des assemblées générales), ainsi que les ressources humaines et matérielles consacrées au domaine ESG. Dans l'ensemble, nous constatons, au fil des années, une intensification des activités liées à l'intégration des critères ESG chez nos gérants de fortune. Ils ont en effet élargi leurs équipes dans ce domaine et étendu la couverture de l'exercice du droit de vote, ainsi que le nombre d'engagements. Sur cette base et comme pour les années précédentes, les évaluations ESG des gérants de fortune du Fonds ont été jugées satisfaisantes en 2024.

Le Fonds a également suivi l'évolution de ses engagements climatiques. En effet, au niveau de son portefeuille d'actions cotées et d'obligations, le nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement actionnarial crédible en faveur du climat par les gérants de fortune mandatés par le Fonds a augmenté. Une attention particulière a été portée aux entreprises figurant sur la liste Climate Action 100+ [2] dans lesquelles le Fonds est investi par le biais de ses mandats d'actions cotées ou d'obligations d'entreprise. Selon notre analyse, plus de 90% de ces entreprises ont pris des engagements publics pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (ou « net zero »), accompagnés d'objectifs intermédiaires vérifiés, ou ont fait l'objet d'un engagement actionnarial compatible avec l'objectif de la neutralité carbone en 2050 par les gérants de fortune du Fonds.

De plus, en 2024, les trois gérants en immobilier suisse non coté du Fonds ont adopté des objectifs intermédiaires crédibles en complément de leur engagement pour une neutralité carbone en 2050. Enfin, la proportion des solutions climatiques dans le portefeuille d'infrastructure a progressé en 2024, tendance qui devrait se renforcer en 2025 avec le lancement d'un nouveau programme d'investissement en infrastructure dont plus des deux tiers seront alloués à des solutions climatiques ou à des infrastructures sociales. Parmi ces solutions climatiques, nous pouvons par exemple citer des investissements déjà réalisés dans des sociétés actives dans le développement de parcs éoliens en Allemagne ou dans la production et le stockage d'énergie solaire aux États-Unis.

En 2024, les indicateurs recommandés par l'ASIP[3] ont été intégrés pour la première fois dans le rapport ESG destiné au Conseil de fondation. Ces indicateurs fournissent des informations complémentaires, permettant notamment de suivre l'intensité et l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement du Fonds et d'évaluer si l'application des politiques net zéro prises par les entreprises investies se traduit par une amélioration de ces indicateurs au fil des années.

En conclusion, nous considérons que les résultats sur les dimensions « ESG » des investissements du Fonds sont encourageants. Ils doivent maintenant être maintenus dans la durée. Pour cela, la collecte de données et le suivi rigoureux de nos gérants de fortune vont se poursuivre.

[1] *L'objectif des accords de Paris (COP 21) est de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C (si possible à 1.5°C) par rapport au niveau préindustriel en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Une neutralité mondiale des gaz à effet de serre d'ici 2050 est nécessaire pour atteindre cet objectif.*

[2] <https://www.climateaction100.org/whos-involved/companies/>

[3] HOME | Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP



Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

<i>En millions de CHF</i>	31.12.2024	31.12.2023
Total actif du bilan	8'248.3	7'755.3
- Engagements, passifs transitoires, divers	-45.0	-74.4
- Réserves de contributions des employeurs	-71.7	-53.1
Fortune disponible	8'131.6	7'627.8
Capitaux de prévoyance		
- Assurés actifs	2'844.7	2'728.2
- Rentiers	3'891.1	3'935.1
Provisions techniques		
- Renforcement longévité	46.7	31.5
- Risque décès et invalidité	27.3	29.9
- Abaissement futur du taux d'intérêt technique	0.0	0.0
Total des engagements	6'809.8	6'724.7
Surplus / Déficit technique		
- dont réserve de fluctuation de valeurs	1'321.9	903.1
- en % des engagements	19.4%	13.4%
- dont fonds libres / découvert	0.0	0.0
- en % des engagements	0.0%	0.0%
Degré de couverture, selon OPP2	119.4%	113.4%

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que les réserves de contributions des employeurs.

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

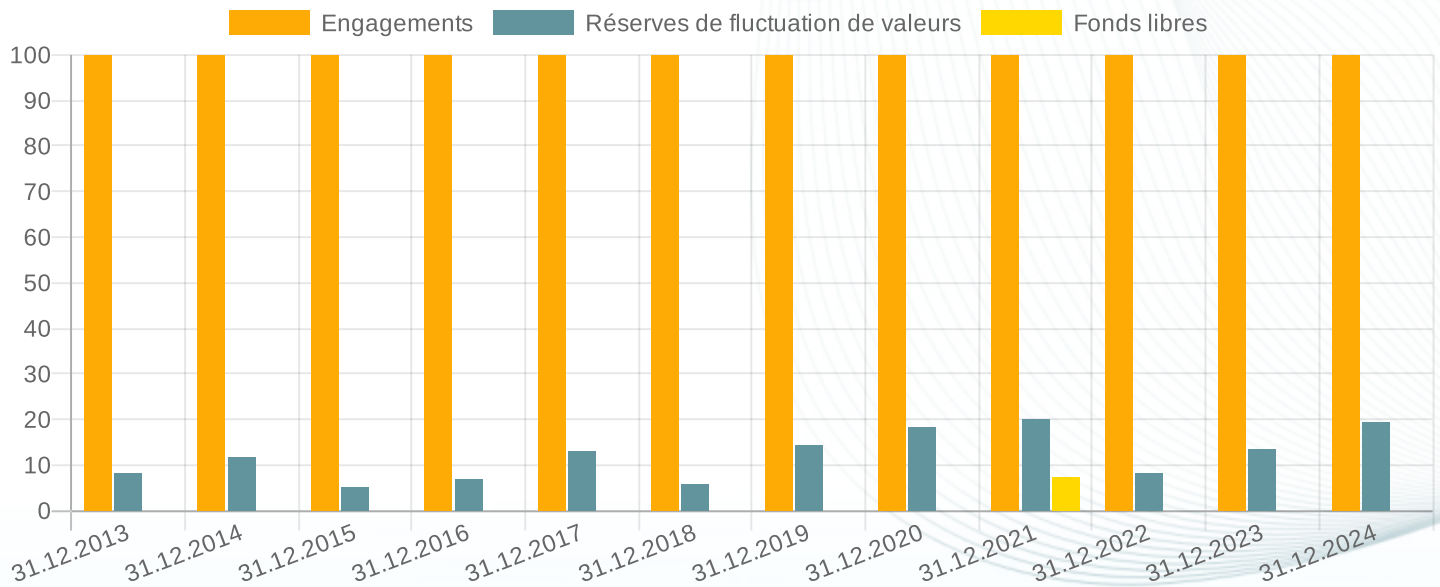
- du **capital de prévoyance des assurés actifs** qui correspond à la somme de leur avoir de vieillesse ;
- du **capital de prévoyance des rentiers** qui correspond à la somme des réserves nécessaires pour garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2021, il est calculé avec les bases techniques LPP 2020 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique de 2%;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** destinée à couvrir les coûts probables liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers qui se manifestent lors de l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 1.2% du capital de prévoyance pour les rentiers au 31 décembre 2024, soit CHF 46.7 mio;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistré durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 27.2 mio au 31 décembre 2024 ;

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserves de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Au 31 décembre 2024, le degré de couverture s'élève à **119.4%** (113.4 % au 31.12.2023). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.

Degré de couverture



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements. Au 31 décembre 2024, elle s'élève à CHF 1'321.9 mio, ce qui représente 19.4% du total des engagements. (elle s'élevait à 13.4% au 31.12.2023). Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs fixé à 20% des engagements n'est donc juste pas atteint au 31 décembre 2024.

Fonds libres

La réserve de fluctuation de valeurs n'ayant pas atteint sa valeur cible au 31 décembre 2024, le Fonds ne présente pas de fonds libres à cette date.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

Le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3.75%, qui vient s'ajouter au taux d'intérêt minimal de 1.25%. Cet intérêt additionnel a été crédité sur l'avoir de vieillesse de tous les membres actifs présents au 31 décembre 2024. La rémunération globale s'élève ainsi à 5% pour l'année 2024.

Quant à la rémunération totale des avoirs de vieillesse sur une base historique, elle s'est élevée en moyenne à 3.09% les cinq dernières années (2.46% pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1.05% sur 5 ans et 1.12 % sur 10 ans).

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur d'éventuelles adaptations des rentes en cours de paiement, dans la mesure où le règlement de prévoyance ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Pour mener à bien sa réflexion en la matière, le Conseil de fondation se base sur plusieurs paramètres tels que notamment la performance du Fonds durant l'année, sa santé financière (degré de couverture) et le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers. Bien que le Conseil de fondation ait décidé de ne pas adapter les rentes en cours au 1^{er} janvier 2025, il a décidé d'octroyer à titre exceptionnel une demi-rente mensuelle additionnelle unique pour 2024.



Chiffres clés 2024 (Etat au 31.12)



8'131.6

Fortune disponible (en millions de CHF)



119.4%

Degré de couverture



+9.0%

Performance des placements



5.0%

Rémunération des avoirs vieillesse

	31.12.2024	31.12.2023
Degré de couverture	119.4%	113.4 %
Fortune disponible (en mio de CHF)	8'131.6	7'627.8
Engagements (en mio de CHF)	6'809.8	6'724.7
– Capital de prévoyance des assurés actifs	2'844.7	2'728.2
– Capital de prévoyance des rentiers	3'891.1	3'935.1
– Provisions techniques	74.0	61.4
Réserve de fluctuation de valeurs (en mio de CHF)	1'321.9	903.1
Fonds libres (en mio de CHF)	0	0
Performance des placements (nette de frais)	9.0%	5.3%
Frais de gestion de la fortune	0.61%	0.48%
Allocation des actifs		
– Liquidités	1.1%	1.1%
– Obligations	38.6%	41.0%
– Actions	27.6%	28.3%
– Immobilier	18.6%	18.2%
– Infrastructure	1.8%	0.9%
– Placements alternatifs	12.2%	10.5%
Rémunération des avoirs de vieillesse	5%	4.5%
Taux d'intérêt technique	2%	2%
Tables de mortalité	LPP 2020	LPP 2020
Effectif total	14'197	14'363
– Dont effectif des actifs	8'266	8'447
– Dont effectif des rentiers	5'931	5'916

Bilan

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Placements	8'199.1	7'707.7
Liquidités et placements à court terme	91.9	82.2
Obligations	3'166.1	3'160.1
Actions	2'264.6	2'183.2
Immobilier suisse	1'327.2	1'246.1
Immobilier international	196.6	154.4
Infrastructure	151.7	66.9
Private equity	982.9	798.6
Hedge funds	18.1	16.2
Créances et actifs transitoires	49.3	47.6
Avoirs et créances	29.1	33.3
Participation chez l'employeur	19.6	14.1
Compte de régularisation actif	0.5	0.2
Total de l'actif	8'248.3	7'755.3

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Engagements et passifs transitoires	45.0	74.4
Prestations de libre passage et rentes	29.0	51.2
Autres dettes	1.6	8.7
Compte de régularisation passif	14.3	14.5
Réserve de contribution des employeurs	71.7	53.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6'809.8	6'724.7
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'844.7	2'728.2
Capital de prévoyance des rentiers	3'891.1	3'935.1
Provision pour renforcement de la longévité	46.7	31.5
Provision pour risque décès et invalidité	27.3	29.9
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0	0
Réserve de fluctuation de valeur	1'321.9	903.1
Capital de fondation ("Fonds libres")	0	0
Total du passif	8'248.3	7'755.3

Compte d'exploitation

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Cotisations et apports ordinaires et autres	324.5	309.1
Cotisations des employeurs	151.9	147.9
Prélèvement de la réserve de contributions des employeurs	-3.7	-5.2
Cotisations supplémentaires des employeurs	12.3	19.2
Cotisations des assurés	86.8	84.4
Primes uniques et rachats	67.0	62.7
Apport dans la réserve de contributions employeur	10.2	0.0
Subsides du Fonds de garantie	0.0	0.0
Prestations d'entrée	34.0	95.3
Prestations d'entrée	28.3	30.3
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	5.1	4.4
Transfert de réserves d'autres fonds de pensions (Nestlé ou autres)	0.6	4.0
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	0.0	56.6
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	358.4	404.4

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Prestations réglementaires	-343.8	-369.5
Rentes	-301.6	-305.6
Prestations en capital et allocations uniques	-42.2	-63.9
Prestations extra réglementaires	-12.8	-13.2
Rentes volontaires – extra réglementaires	-12.8	-13.2
Prestations de sortie et versements anticipés	-164.3	-168.0
Prestations de libre passage en cas de sortie	-145.5	-143.0
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	-18.8	-14.1
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	0.0	-10.9
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-520.9	-550.7

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	-99.0	98.7
Capital de prévoyance des assurés actifs	8.8	-14.3
Capital de prévoyance des rentiers	44.0	54.3
Provision pour renforcement de la longévité	-15.2	-15.5
Provision pour risques décès et invalidité	2.6	2.6
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0.0	175.0
Rémunération du capital épargne	-125.3	-108.6
Réserve de contributions employeur	-13.9	5.2
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	-0.7	-0.6
Résultat net de l'activité d'assurance	-262.1	-48.3

<i>En millions de CHF</i>	2024	2023
Résultat net des placements	683.6	388.0
Résultat brut des placements	732.6	424.4
Frais de gestion de fortune	-49.0	-36.4
Autres produits	0.0	0.0
Autres frais	-0.3	0.0
Frais d'administration	-2.4	-2.1
Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation	418.8	337.6
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation	-418.8	-337.6
Excédents des produits (charges)	0.0	0.0